

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

Le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc siège en séance ordinaire, ce sixième jour du mois de juillet deux mille vingt-six (6 juillet 2026) à 19h00, au centre communautaire, au 520, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc. »

Sont présents à cette séance:

- Éric Gilbert, maire
- Louis Tremblay, conseiller
- Louise Chabot, conseillère
- André Bordeleau, conseiller
- Yves Monette, conseiller
- Michel Langlois, conseiller
- Barthélémy Boisguérin, conseiller

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

Assistent également à la séance: Monsieur Pierre Beauséjour, directeur général et trésorier par intérim et Madame Johanne Lahaie, directrice générale des services administratifs et greffière par intérim.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00), sous la présidence de Monsieur Éric Gilbert, maire et président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

AFFAIRES COURANTES

01. MOT DU MAIRE

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

03. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026
- 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2026

04. CORRESPONDANCE

05. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

06. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 6.1 Remplacement temporaire au poste de secrétaire-réceptionniste
- 6.2 Remplacement temporaire au poste de directeur général et trésorier
- 6.3 Modification 2026-06-105 - Directrice générale adjointe des services administratifs et greffière par intérim de la Municipalité
- 6.4 ~~Autorisation de signature — Acte de servitude — Lot 4 096 606~~

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE

08. TRAVAUX PUBLICS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

- 8.1 Octroi du mandat - fourniture et d'installation de compteur d'eau – stratégie québécoise en économie d'eau potable (SQEEP)
- 8.2 Appel d'offres public – travaux de resurfaçage sur une partie du chemin Principal
- 8.5 Autorisation d'achat – Benne à bascule
- 09. URBANISME**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure – Implantation d'un conteneur de 12 mètres (40 pieds) de longueur plutôt que de 6 mètres sur le lot 4 659 672, connu comme le 1291, chemin Saint-François (Matricule 5062-28-8952)
 - 9.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement 2026-06 - RM-01 relatif aux infractions pénales générales et aux autres moyens applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente
 - 9.3 Résolution concernant la démarche du projet de paysage humanisé et proposant de modifier le plan d'urbanisme – Règlement 2022-101
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 10.1 Acceptation de l'offre de services professionnels de la firme Arrakis consultants Inc. - Prélèvement d'eau souterraine puits numéro 2 à la montagne – dossier A0445-09
 - 10.2 Acceptation de l'offre de services professionnels de la firme Arrakis consultants Inc. - Prélèvement d'eau souterraine puits numéro 3 à la montagne – dossier A0445-10
- 11. ENVIRONNEMENT**
- 12. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS**
- 13. AUTRES SUJETS**
 - 13.1 Octroi d'un mandat d'étude de l'aménagement de l'espace public
- 14. MENTION DES ÉLUS**
- 15. PRÉSENCE À LA SÉANCE**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

AFFAIRES COURANTES

01. MOT DU MAIRE



Séance publique

Mot du Maire

6 juillet 2026 - 19H00

Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc



**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

MOT DU MAIRE

Gestion municipale

1. Séance extraordinaire du conseil le 10 juin 2026
2. Décision sur la poursuite de la démarche du projet de Paysage Humanisé
3. État de la situation pour l'approvisionnement en eau dans le secteur de la montagne

MOT DU MAIRE

**2. Décision sur la poursuite de la démarche
du projet de Paysage Humanisé**

- Le plan d'urbanisme de la municipalité a été modifié le 4 décembre 2023 pour y ajouter une démarche pour l'obtention du statut de « paysage humanisé » pour l'ensemble de son territoire;
- Le projet de paysage humanisé était proposé comme étant un outil adéquat pour protéger la biodiversité et de s'adapter aux changements climatiques;

MOT DU MAIRE

- Lors de ces consultations, les citoyen.nes présent.es se sont exprimé.e.s dans une proportion de 66% contre la poursuite de la démarche;
- Le conseil ne croit pas que des consultations supplémentaires changeraient substantiellement ce résultat;
- La démarche a constitué un sujet de division importante au sein de la population mathieusaintoise au cours des dernières années et elle n'a pas provoqué le soutien nécessaire pour justifier sa poursuite, au vu de la mobilisation citoyenne que la démarche de consultation a suscitée;

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

MOT DU MAIRE

- La poursuite de la démarche, sur une période additionnelle de 3, 4 ou 5 années, ne permettrait en rien de diminuer ou d'apaiser la division observée au sein de la communauté mathieusaintoise
- Ou de rallier une majorité importante derrière ce projet;

En conséquence

la Municipalité met fin à la démarche d'obtention du statut de paysage humanisé.

MOT DU MAIRE

Ce qui implique

1. Que le processus de modification réglementaire du plan d'urbanisme débutera dans les meilleurs délais; et
2. Qu'après des consultations réglementaires obligatoires, une nouvelle approche sera proposée pour atteindre l'objectif partagé par la population de protéger la biodiversité et de s'adapter aux changements climatiques.

MOT DU MAIRE

**3. État de la situation pour
l'approvisionnement en eau dans le secteur
de la montagne**

- Résultats de l'appel d'offre pour acheminer l'eau du puits #3 (en face de l'auberge) au puits #1 (haut de la montagne).
- Analyse de nouveaux scénarios prometteurs: octroi de contrats
- Échéanciers

**QUESTIONS
OU
COMMENTAIRES?**

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

2026-07-108

Il est proposé par Yves Monette, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 en **laissant le point « Autres sujets » ouvert.**

ADOPTÉE

03. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2026-07-109

À ces causes, il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2026

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2026 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2026-07-110

À ces causes, il est proposé par Barthélémy Boisguérin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

04. CORRESPONDANCE

01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

02. GOUVERNEMENT DU CANADA

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ) et/ou MUNICIPALITÉS

- 3.1. Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton** – Calcul de l'indice de lieu socio-économique pour les écoles situées dans des territoires marqués par d'importants écarts socio-économiques
- 3.2. Municipalité de Saint-Juste-du-Lac** - Appui - dénonciation des coupures dans le Programme Emplois d'été Canada
- 3.3. MRC de Maskinongé** - annonce la réouverture du programme RénoRégion
- 3.4. Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage** - Maintien Service Poste Canada
- 3.5. Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès** - Demande de révision de la politique de subvention et de soutien ponctuel de Desjardins pour les activités sportives et culturelles
- 3.6. Municipalité de Saint-Lucien** - Appui remplacement programme Environnement
- 3.7. Municipalité de Saint-Lucien** - Demande de modification du guide Programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 - volet redressement
- 3.8. Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets** - Appui des coupures dans le Programme Emploi d'Été Canada, adopté le 9 juin dernier
- 3.9. Municipalité de Saint-Lucien** - Demande de remplacement du programme Environnement-Plage
- 3.10. Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage** - Résolution pour le maintien du service de Poste Canada
- 3.11. MRC de Maskinongé** - Demande de révision de la politique de subvention et de soutien ponctuel de Desjardins pour les activités sportives et culturelles
- 3.12. Municipalité de Saint-Valentin** -Résolution d'appui pour les services de Postes Canada comme services essentiels.
- 3.13. Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Maskinongé** - Rapport annuel 2025-2026
- 3.14. Réseau Biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie** - Rapport annuel 2024-2025
- 3.15. Réseau Biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie** - Prix Distinction - Reconnaissance au programme BiblioQualité

04. CONVOCATION / INVITATION

- 4.1. Invitation** – Atelier de travail pour le choix des cibles de réduction des émissions de GES de votre Plan climat
- 4.2. Environnement Mauricie** - Invitation à participer au projet GMR communautaire

05. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIÈRE

06. LETTRE CITOYENNE OU ASSOCIATION

- 6.1 Auberge Saint-Mathieu** - Demande d'aménagement routier sur le chemin Principal

07. AUTRES

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

05. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC		
LISTE DES DÉBOURSÉS		
NO PRÉLÈVEMENT	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
504233	Bell - Bibliothèque	76.31 \$
504234	Bell - Écocentre	89.11 \$
504235	Bell - Ligne mesures d'urgences	99.46 \$
504236	Bell - Bureau municipal	76.67 \$
504237	Bell - Centre communautaire	82.42 \$
504238	Bell Mobilité - Cellulaires	241.75 \$
504239	Beneva Assurances-Collective	6 854.03 \$
504240	Veux-tu une bière (St-Jean-Baptiste)	543.52 \$
504241	Retraite Québec	364.37 \$
504243	Cooptel - Internet_Centre Communautaire	62.03 \$
504244	Cooptel - Internet, Téléphonie_1890, ch. Principal	138.52 \$
504245	Cooptel - Internet_parc récréoforestier	70.88 \$
504247	Desjardins Ass-Épargne-Retraite -05	7 371.78 \$
504248	Hydro - 2001, ch. Saint-François	218.18 \$
504249	Hydro - Aqueduc village	399.11 \$
504251	Hydro - Bureau municipal - Caserne	943.22 \$
504252	Hydro- 1890, Principal	638.70 \$
504253	Hydro - 1890A, Principal	178.82 \$
504254	Hydro - Bibliothèque	752.53 \$
504255	Hydro - 200, ch. de la Canadienne (eaux usées)	553.28 \$
504256	Hydro - Garage	810.77 \$
504257	Hydro - Luminaires	402.71 \$
504258	Ministère du revenu du Québec	24 774.17 \$
504259	Moisson Mauricie	114.00 \$
504260	Nayax Canada inc.	11.44 \$
504261	Nuvei	185.15 \$
504262	Global Payments	47.49 \$
504263	Receveur général du Canada	8 976.26 \$
504265	SAAQ	13.50 \$
504266	Visa Desjardins	1 155.48 \$
504267	Microbrasserie Dieu du ciel - St-Jean-Baptiste	172.46 \$
504269	Hydro - Centre communautaire	814.14 \$
504273	Ministère de la sécurité publique 1er versement	138 794.00 \$
		196 026.26 \$
MASSE SALARIALE NETTE - DATE DE PAIEMENT		
Conseil municipal		6 016.76 \$
Employés municipaux		49 507.14 \$
		55 523.90 \$
		251 550.16 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

LISTE DES COMPTES À PAYER - JUIN 2026			
# Chèque	Nom du fournisseur	Montant	Description
NUMERO	NOM	MONTANT	DESCRIPTION
18171	PETITE CAISSE	190.45 \$	ALIMENTS ET REPAS - LOISIRS - MARCHÉ PUBLIC
18172	GROUPE VOIX DE FEMMES	900.00 \$	FONDS PARTICIPATIF MATHIEUSAINTOIS
18175	BERNIER JOHANNE	126.84 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES
18176	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	341.44 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VÉHICULES
18177	ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC.	1 285.96 \$	FOURNITURES SERVICES PUBLIQUES
18178	ADN COMMUNICATION	158.12 \$	SITE INTERNET - ALERTES MUNICIPALES
18180	ANDROÏDE	589.66 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
18181	LES ARMOIRES GUY BENOIT INC.	6 202.90 \$	PROJET DE MEUBLES RECEPTION ET BIBLIOTHEQUE
18182	BELLEMARE ENVIRONNEMENT	137.55 \$	DISPOSITION DES MATIERES RECYCLABLES
18183	BERNARD GAUTHIER (2012) INC.	1 509.46 \$	ENTRETIEN REPARATION ECLAIRAGE - BORNES DE RECHARGE
18184	BIONEST	4 206.56 \$	ENTRETIEN & REPARATION OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
18185	BOSTRYCHE CONSTRUCTION INC.	16 970.31 \$	ENTRETIEN ET REPARATION INFRASTRUCTURE ET BATIMENT
18186	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	126.00 \$	FONDS DE L'INFORMATION FONCIER
18187	LES ENTREPRISES MAX-ALIX BOSSÉ INC.	240.35 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
18188	CANAC	153.74 \$	ENTRETIEN ET REPARATION EQUIPEMENT - ARTICLES DE QUINCAILLERIE
18189	CHEF EN HERBE	689.85 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
18190	CHEM ACTION	666.86 \$	ENTRETIEN MACHINERIE OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
18191	CLAUDE GRENIER RESSOURCES HUMAINES	71.86 \$	SERVICES PROFESSIONNELS
18192	ROGER CLOUTIER	3 449.25 \$	LOISIRS - MARCHÉ PUBLIC
18193	GROUPE CLR	312.68 \$	COMMUNICATION
18194	CONSTRUCTION DJIL INC.	2 432.34 \$	ASPHALTE
18195	GESTION REJEAN DESAULNIERS INC.	360.00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
18196	FILGO - DESHAIES ENERGIES	4 432.12 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
18197	DUBUC LISE	54.00 \$	DEPLACEMENT POUR ASSEMBLEE GENERALE ANNUEL - BIBLIOTHEQUE
18198	LES SERRES SERGE DUPUIS, LA JARDINIERE	1 971.82 \$	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS
18199	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY (1991) INC.	2 327.76 \$	PIERRE CONCASSEE
18200	ENVIRO-STEP TECHNOLOGIES INC.	1 862.60 \$	ENTRETIEN INSTALLATIONS SEPTIQUES
18201	9443-8520 QUEBEC INC. - EPICERIE A. LANGLOIS	3.70 \$	ALIMENTS ET REPAS
18203	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTIONS INC.	10 674.26 \$	TRAVAUX DE RESURFAÇAGE - CHEMINS PRINCIPAL ET SAINT-JOSEPH
18204	ÉCOLE DE MUSIQUE FABEMOL	200.00 \$	FONDS PARTICIPATIF MATHIEUSAINTOIS
18205	FRANCOIS DUSSEAU LT ARCHITECTE M.O.A.	4 024.13 \$	PROJET PATINOIRE COUVERTE
18206	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	113.83 \$	SERVICES JURIDIQUES
18207	GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	12 316.01 \$	COLLECTE & TRANSPORT DES ORDURES
18209	GROUPE SCÉ INC	4 975.56 \$	SERVICES PROFESSIONNELS - RESSOURCES HUMAINES
18210	RONA INC.	114.79 \$	ENTRETIEN & REPARATION OUTILLAGE ET EQUIPEMENT - ENTR. ET REPAR. BATIMENT
18211	HYMEC INC.	11 057.00 \$	ENTRETIEN DES VEHICULES
18212	IMPRIMERIE SÉLECT	373.67 \$	LOISIRS - SPECTACLE FETE NATIONALE
18213	AGENCE LA TRAVERSE	4 024.13 \$	LOISIRS - SPECTACLE FETE NATIONALE
18214	LESSARD BUICK CHEVROLET GMC	63.43 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VÉHICULES
18215	LOCATION ST-TITE INC.	579.47 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
18216-217	J. Y. MARTEL TRANSPORT INC	5 691.30 \$	ECO-CENTRE
18219	MEI ASSAINISSEMENT	1 695.89 \$	ENTRETIEN & REPARATION OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
18222	MRC DE MASKINONGE	2 848.36 \$	QUOTE-PART COUR MUNICIPALE
18223	MRC DE MASKINONGE	203 793.74 \$	VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - ENFOUISSEMENT DES DECHETS
18225	NORDIKEAU INC.	2 834.02 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE - SERVICES TECHNIQUES
18226	PLURITEC LTEE	16 418.33 \$	IMMOBILISATION EN COURS - PROJET PUIITS #3
18228	POMPAGE MOBILE INC.	911.21 \$	LOCATION MACHINERIE OUTILLAGE
18229	PRO PIECES D'AUTO	193.17 \$	ENTRETIEN DES VÉHICULES
18230	PUROLATOR INC.	8.17 \$	FRAIS DE POSTE
18231	R.L. DISTRIBUTEUR ENR.	160.20 \$	PRODUITS CHIMIQUES - ENTRETIEN ARTICLES MENAGERS
18232	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	669.74 \$	SERVICES JURIDIQUES
18233	REJEAN TROTIER	80.00 \$	SERVICE TECHNIQUE - CASTOR
18234	LES ENTRETIENS LANGLOIS INC.	1 750.00 \$	ENTRETIEN CHEMIN PRIVÉ
18237	YVES MONETTE	1 172.74 \$	INSCRIPTION - CONGRES FQM 2026
18238	A.I.E. INFORMATIQUE INC.	1 461.27 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
18239	ERIC GILBERT	1 172.74 \$	INSCRIPTION - CONGRES FQM 2026
18240	POMPAGE MOBILE INC.	252.95 \$	ENTRETIEN ET REPARATION EQUIPEMENT
TOTAL		341 404.29 \$	

Je, Johanne Lahaie, certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Johanne Lahaie
Directrice générale des services
administratifs et greffière-trésorière

2026-07-111

Il est proposé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

06. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1 Remplacement temporaire au poste de secrétaire-réceptionniste

Considérant que la secrétaire-réceptionniste est actuellement en retour au travail progressif;

Considérant que madame Sylvie Désaulniers possède une expérience pertinente pour assurer le remplacement à temps partiel;

Considérant que ce remplacement est temporaire et prévu jusqu'au retour à temps complet de Madame Nathalie Béland;

Considérant que les heures travaillées sont ajustées chaque semaine;

2026-07-112

Il est proposé par Yves Monette, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil autorise madame Johanne Lahaie, directrice générale des services administratifs adjointe, à signer l'entente de travail temporaire avec Madame Sylvie Désaulniers, à titre de secrétaire-réceptionniste à temps partiel, et ce, selon les conditions convenues entre les parties.

ADOPTÉE

6.2 Remplacement temporaire au poste de directeur général et trésorier

Considérant l'absence Madame Anne-Claude Hébert Moreau, directrice générale et greffière-trésorière;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des opérations en ressources humaines et trésorerie;

2026-07-113

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil nomme Monsieur Pierre Beauséjour, à titre de directeur général et trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, à compter du 29 juin 2026 et ce, jusqu'au retour de Madame Anne-Claude Hébert Moreau, directrice générale et greffière-trésorière;

Que Monsieur Pierre Beauséjour soit autorisé à représenter la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc à la Cour municipale;

Que Monsieur Pierre Beauséjour soit également désigné comme représentant officiel de la Municipalité auprès des ministères fédéraux et provinciaux, et qu'il bénéficie, à cette fin, de l'ensemble des pouvoirs et obligations rattachés à la fonction de directeur général et trésorier.

Que Monsieur Pierre Beauséjour est autorisé à signer les chèques pour la Municipalité;

Que le maire, Monsieur Éric Gilbert, est autorisé à signer l'entente de travail entre les deux parties.

Adoptée

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

6.3 Modification 2026-06-105 - Directrice générale adjointe des services administratifs et greffière par intérim de la Municipalité

Considérant la résolution 2026-06-105 qui nomme Madame Johanne Lahaie au poste de directrice générale adjointe des services administratifs et greffière-trésorière par intérim;

Considérant l'embauche de Monsieur Pierre Beauséjour à titre de directeur général et trésorier par intérim;

2026-07-114

Il est proposé par Louise Chabot, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que Madame Johanne Lahaie agira à titre de directrice générale adjointe des services administratifs et greffière par intérim de la Municipalité;

Que le maire, Monsieur Éric Gilbert est autorisé à signer l'entente de travail.

ADOPTÉE

~~6.4 Autorisation de signature – Acte de servitude – Lot 4 096 606~~

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE

08. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Octroi du mandat - fourniture et d'installation de compteur d'eau – stratégie québécoise en économie d'eau potable (SQEEP)

Considérant l'obligation pour les municipalités du Québec d'installer des compteurs d'eau;

Considérant que la mise en place de compteurs d'eau permettra une amélioration de la précision des bilans d'eau potable pour les municipalités;

2026-07-115

À ces causes, il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise l'achat de compteurs d'eau à Plomberie Lecomte Inc., selon les tarifs indiqués dans la soumission datée du 16 mars 2026;

Que le conseil municipal autorise la dépense d'un maximum de cinquante et un mille six cent quarante-deux dollars et vingt-cinq cents (51 642,25), avant taxes, comprenant l'achat et l'installation des compteurs d'eau incluant les antennes pour lecture à distance "eyes on water";

Que cette dépense sera imputée au compte du surplus accumulé non affecté (SANA).

ADOPTÉE

8.2 Appel d'offres public – travaux de resurfacement sur une partie du chemin Principal

Considérant que la Municipalité désire procéder aux travaux d'asphaltage sur une partie du chemin Principal;

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

2026-07-116

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil autorise la publication d'un avis d'appel d'offres public en vue de recevoir des soumissions pour l'exécution des travaux.

Que tout soumissionnaire intéressé doit se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Que la Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et qu'elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

Que la dépense sera imputée au compte 02 13000 131.

ADOPTÉE

8.5 Autorisation d'achat – Benne à bascule

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a procédé à un appel de propositions de prix l'acquisition d'une benne à bascule pour le camion Dodge 3500, 2024;

Considérant qu'une seule soumission reçue est conforme ;

2026-07-117

Il est proposé par Yves Monette conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise l'achat de la benne basculante à Équipement Champagne pour onze mille huit cent vingt-huit dollars (11 828.00\$), avant taxes;

Que le ce prix inclut les options demandées;

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire du surplus accumulé non affecté (59 11000 000).

ADOPTÉE

09. URBANISME

9.1 Demande de dérogation mineure – Implantation d'un conteneur de 12 mètres (40 pieds) de longueur plutôt que de 6 mètres sur le lot 4 659 672, connu comme le 1291, chemin Saint-François (Matricule 5062-28-8952)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 4 659 672 (1291, chemin Saint-François) en date du 29 mai 2026, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser un conteneur maritime de 12 mètres, alors que l'article 7.17 du règlement de zonage 2022-103 prévoit qu'un conteneur utilisé comme bâtiment accessoire résidentiel doit avoir une longueur maximum de 6 mètres ;

Considérant que la demande ne vise pas un site soumis à des contraintes pour des raisons de protection de l'environnement ou de sécurité publique ;

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

Considérant que l'acceptation de la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

Considérant que la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que le refus de la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et que son acceptation ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation vise des travaux non débutés et qu'elle est considérée comme mineure;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

2026-07-118

En conséquence, il est proposé par Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil municipal autorise l'implantation d'un conteneur maritime de 12 mètres de longueur sur la propriété située le lot 4 659 672 (1291, Chemin Saint-François) à la condition suivante :

Que le conteneur devra être implanté tel que prévu dans la demande, soit en cours arrière droite à une distance minimale de 1.82 mètre de la ligne latérale de lot;

Que le conteneur respecte les autres exigences de l'article 7.17 du règlement 2022-103.

ADOPTÉE

**9.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement 2026-06
- RM-01 relatif aux infractions pénales générales et aux
autres moyens applicables par la Sûreté du Québec et
l'autorité compétente**

2026-07-119

Avis de motion est par la présente donné et le projet de règlement déposé par André Bordeleau, conseiller, à l'effet qu'un règlement relatif aux infractions pénales générales et aux autres moyens applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente sera pris en considération pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

DÉPOSÉ

**9.3 Résolution concernant la démarche du projet de paysage
humanisé et proposant de modifier le plan d'urbanisme –
Règlement 2022-101**

Considérant que le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc (Règlement 2022-101) a été modifié le 4 décembre 2023 par l'adoption du règlement 2023-09 visant la mise en place d'une démarche pour l'obtention du statut de « paysage humanisé » pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que l'obtention du statut de paysage humanisé était proposée comme étant un outil adéquat pour protéger la biodiversité

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

et pour s'adapter aux changements climatiques sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la section 8.7 du plan d'urbanisme modifié par le règlement 2023-09 prévoit, entre autres, la tenue de consultations pour valider la volonté de la population quant à l'aboutissement d'une démarche pour l'obtention d'un statut de paysage humanisé;

Considérant que le conseil actuel avait pris l'engagement de tenir une consultation publique sur la poursuite ou non de la démarche d'obtention du statut de paysage humanisé et que la tenue de cette consultation a fait l'objet de nombreuses communications préalables et de nombreux rappels;

Considérant que des consultations ont été tenues les 30 et 31 mai 2026 afin de valider le soutien de la population pour une telle démarche;

Considérant que lors de ces consultations, les citoyennes présentes et les citoyens présents se sont exprimé·es dans une proportion de 66% contre la poursuite de la démarche de reconnaissance du statut de paysage humanisé;

Considérant que la démarche d'obtention du statut de paysage humanisé a constitué un sujet de division importante au sein de la population mathieusaintoise, au cours des dernières années, et qu'elle ne semble pas avoir provoqué le soutien nécessaire pour justifier sa poursuite, au vu de la mobilisation citoyenne que la démarche de consultation a suscitée;

Considérant que la poursuite de la démarche, sur une période additionnelle de 3, 4 ou 5 années, ne permettrait en rien de diminuer ou d'apaiser la division observée au sein de la communauté mathieusaintoise;

Considérant que Barthélémy Boisguérin, conseiller, s'est opposé à l'adoption de cette résolution;

2026-07-120

Il est proposé par André Bordeleau et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité mette fin à la démarche d'obtention du statut de paysage humanisé auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Que la Municipalité en avise le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Que le processus de modification réglementaire du plan d'urbanisme soit débuté dans les meilleurs délais pour modifier son article 8.7 « Développement durable du territoire » afin de proposer, après des consultations réglementaires obligatoires, une nouvelle approche pour atteindre l'objectif partagé par la population, de protéger la biodiversité et de s'adapter aux changements climatiques sur le territoire de la municipalité; et

Que la Municipalité examine en parallèle les autres outils possibles, administratifs, techniques ou autres, à sa disposition, pour veiller à la préservation de la biodiversité sur son territoire et à l'adaptation aux changements climatiques.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

10. HYGIÈNE DU MILIEU

**10.1 Acceptation de l'offre de services professionnels de la
firme Arrakis consultants Inc. - Prélèvement d'eau
souterraine puits numéro 2 à la montagne – dossier A0445-
09**

Considérant l'offre de services datée du 16 juin 2026, reçue de la firme Arrakis consultants inc. pour procéder aux travaux décrits dans l'offre de services professionnels;

2026-07-121

il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Arrakis pour effectuer l'essai de pompage, l'analyse de la qualité de l'eau, le forage de puits de vérification de la zone de protection pour le puits numéro 2, à la Montagne, telle que présenté à l'estimation des coûts décrits dans l'offre de services pour le dossier A0445-09;

Que le coût des travaux s'élève à dix-sept mille huit cent vingt et un dollars et vingt-cinq cents (17 821.25 \$), avant taxes, plus le forage au coût estimé de quatre mille dollars (4 000\$), avant taxes.

Que la dépense sera affectée au compte de la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

**10.2 Acceptation de l'offre de services professionnels de la
firme Arrakis consultants Inc. - Prélèvement d'eau
souterraine puits numéro 3 à la montagne – dossier A0445-
10**

Considérant l'offre de services datée du 17 juin 2026, reçue de la firme Arrakis consultants inc. pour effectuer des essais de pompage et analyses de qualité de l'eau (fluorure) du puits no 3 sur une période de 5 à 8 semaines;

2026-07-122

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Arrakis pour les essais de pompage et analyses de la qualité de l'eau (fluorure) selon les coûts décrits dans l'offre de services pour le dossier A0445-10.

Que le coût des travaux s'élève à neuf mille six cent cinquante-sept dollars et cinquante cents (9 657.50 \$), avant taxes, plus le coût d'installation d'une pompe et le coût des analyses d'eau, estimés à six mille neuf cents dollars (6 900\$), avant taxes.

Que la dépense sera affectée au compte de la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

11. ENVIRONNEMENT

12. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

13. AUTRES SUJETS

13.1 Octroi d'un mandat d'étude de l'aménagement de l'espace public

Considérant la Municipalité désire avoir une vision globale de l'aménagement de l'ensemble de l'espace public situé à l'arrière de l'école, de l'église, de l'ancien presbytère et du centre communautaire, entre les chemins Langlois et Déziel;

Considérant que la Municipalité a demandé des propositions de services à huit (8) firmes spécialisées en aménagement d'espaces publics et en architecture du paysage, et que sept (7) d'entre elles ont déposé une offre;

Considérant l'analyse des sept (7) propositions reçues et le pointage donné à chacune (sur 100) (le prix comptant pour 30% de la note obtenue) :

-	Projet Paysage :	85,0
-	Arpent :	84,3
-	Martin Laferrière :	83,0
-	Option Aménagement :	82,8
-	Rues Principales :	81,0
-	O Paysage :	81,0
-	EXP :	61,7

2026-07-123

Il est proposé par Louise Chabot, conseillère et résolu à l'unanimité que la Municipalité octroie le mandat d'étude de l'aménagement de l'espace public à la firme Projet Paysage au montant de vingt et un mille cinq cent cinquante dollars (21 550.00\$), avant taxes.

Que cette étude sera financée 80% par des sommes disponibles à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de Maskinongé, et la différence par la Municipalité à même le compte du surplus accumulé non affecté (SANA).

ADOPTÉE

14. MENTION DES ÉLUS

Monsieur Michel Langlois :

- Hydro Québec a fait la connexion de la tour cellulaire. En attente de connexion de Bell Canada – Sogetel.

Madame Louise :

- Félicitations à la Pépinière du Parc qui fêtait le 10^e anniversaire du labyrinthe « Le coureur des bois ». Le conte dans le labyrinthe est une belle activité.
- Félicitations à Katia Fénel Martin pour l'organisation de la Fête nationale. Malgré la météo, cet événement a connu du succès auprès de la population.
- L'infolettre est un bon moyen de communication, les citoyens sont incités à s'inscrire.

15. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 44 citoyens ont assisté à l'assemblée.

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une période de questions est tenue.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 20h38.

***APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES
RÉSOLUTIONS***

Je, Éric Gilbert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'alinéa 2 de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Éric Gilbert
Maire
Président d'assemblée

Johanne Lahaie
Directrice générale adjointe des services
administratifs et greffière par intérim